

## **Lucien POIRIER : "je crois en la vertu rationalisante de l'atome"**

*Le Monde*, 27 mai 2006.

Propos recueillis par Daniel Vernet<sup>1</sup>.

### **Qu'est-ce qui a changé depuis le temps où, avec d'autres, vous avez théorisé la dissuasion dite du faible au fort ?**

La fin de la guerre froide a modifié le fait nucléaire, c'est-à-dire à la fois les réalités physiques - les stocks d'armes - et l'environnement que représentent la révolution nucléaire et ses interprétations. Nous avons assisté à la fin du duopole américano-soviétique et de la dissuasion dite du fort au fort. Avec pour corollaire une supériorité des Etats-Unis en forces classiques qui leur donne une liberté d'action considérable. Le deuxième fait, c'est la prolifération. Elle n'est pas nouvelle, la France a été un des premiers proliférants, mais elle prend un autre caractère avec la fin de la guerre froide. Le troisième fait, c'est l'apparition d'une stratégie de défense antimissile, qui est une très vieille idée, mais qui a été reprise sur des bases nouvelles grâce aux progrès techniques.

### **Pouvez-vous définir en quelques mots la conception originelle de la doctrine nucléaire française ?**

Il y avait des axiomes, c'est-à-dire des présupposés. Les axiomes, les uns les défendent et en font le fondement de leur stratégie, les autres les contestent. Voici quelques-uns de ces axiomes : l'arme nucléaire a une capacité de destruction unitaire telle qu'au début au moins il n'existait pas de capacités de défense crédibles. C'est sur cet axiome qu'a été fondée la dissuasion nucléaire, sur la possibilité des représailles. Du moment qu'on ne pouvait pas interdire les représailles, il y a eu un équilibre dit de la terreur. C'était la stratégie du fort au fort.

---

<sup>1</sup> Disponible à : <[http://www.lemonde.fr/planete/article/2006/05/27/lucien-poirier-je-crois-en-la-vertu-rationalisante-de-l-atome\\_776774\\_3244.html](http://www.lemonde.fr/planete/article/2006/05/27/lucien-poirier-je-crois-en-la-vertu-rationalisante-de-l-atome_776774_3244.html)>

La stratégie du faible au fort, c'est-à-dire la dissuasion française, est fondée sur l'idée qu'étant donné la capacité de destruction unitaire de l'arme nucléaire, comparée aux panoplies classiques, il suffit d'un nombre suffisant d'armes nucléaires pour dissuader un adversaire. L'armement est proportionné à la valeur de l'enjeu qu'on représente aux yeux d'un éventuel agresseur.

La dissuasion nucléaire n'abolit pas la guerre. Elle abolit, entre les puissances nucléaires, les agressions dont le but est de s'emparer du territoire adverse. C'est ce qu'on a appelé les intérêts vitaux. Le point est essentiel. L'intérêt vital, c'était ce qui représentait la substance vive des Etats, leurs populations, leurs activités essentielles, ce qui se résumait par l'intégrité du territoire national et l'autonomie de décision politique. Les intérêts vitaux étaient définis d'une manière très stricte

On dit maintenant : il faut garder une certaine incertitude sur l'intérêt vital. Je dis non. L'incertitude ne peut concerner que le moment où l'on considère l'intérêt vital menacé. L'intérêt vital en tant que tel, c'est l'espace national. D'où un corollaire concernant les alliances : une puissance nucléaire ne peut pas prétendre protéger le territoire ou les intérêts d'un allié, parce que les intérêts de celui-ci ne correspondent pas à l'intérêt vital stricto sensu.

**Dans sa récente allocution sur la stratégie française, le président de la République a laissé entendre que les intérêts vitaux français pourraient concerner notre approvisionnement énergétique et les intérêts de nos alliés européens.**

Je comprends que le président de la République puisse déclarer que si l'on s'attaque à nos approvisionnements énergétiques, la survie de notre pays est en danger. Toutefois la menace nucléaire serait psychologiquement peu crédible parce que disproportionnée par rapport à l'enjeu. Il est peu probable en effet que les dommages subis à la suite de ce type d'agression mettent immédiatement et irrémédiablement en question la survie de la population et de l'Etat. C'est donc à des réponses classiques, à effet dissuasif, qu'il faut songer pour préserver la liberté des échanges internationaux.

Tout cela part d'une définition étroite des intérêts vitaux. Elle était parfaitement admise par quelqu'un comme Henry Kissinger. Il comprenait très bien que le général de Gaulle puisse douter des représailles massives

automatiques des Américains dans le cas d'une agression soviétique sur le territoire européen.

Si un jour l'Europe est unie au point que les intérêts vitaux de Paul soient aussi les intérêts vitaux de Pierre et que ça ne soit pas simplement décidé par des politiques et des experts militaires mais ressenti viscéralement par les opinions des pays concernés, on pourra alors envisager une dissuasion élargie ou concertée. Nous en sommes encore loin. Il y va de la crédibilité de la dissuasion. La crédibilité, c'est ce que l'autre, l'agresseur potentiel, pense. Ce n'est pas ce que je pense moi.

**Pendant la guerre froide, la dissuasion a fonctionné parce que les adversaires raisonnaient de la même façon. Or, dans la situation actuelle, on craint d'avoir affaire à un adversaire qui ne soit pas "rationnel" ou qui ne partage pas la même rationalité.**

Pendant la guerre froide, il y avait un risque partagé. Ce que j'appelais la "vertu rationalisante de l'atome". Quand vous comparez l'espérance de gain au coût ou au risque, ça vous rend rationnel. Entre les peuples relevant d'une même aire de culture et de civilisation, un consensus s'établit sur la fonction de la violence armée dans le règlement des litiges. Accord plus ou moins explicite, qui fait référence à un système de valeurs s'imposant à tous comme fondement de l'ordre sociopolitique et des conventions internationales. La règle du jeu connaît certes des transgressions. Mais une chose est de transgresser la règle du jeu, une autre est de ne pas savoir qu'elle existe. Et vous ne pouvez être libre dans votre politique que si vous pouvez vous moquer que l'ennemi respecte ou ne respecte pas la règle du jeu.

**La prolifération nucléaire actuelle touche des Etats qui, a priori, ne font pas partie de l'aire de culture dont vous parliez, ou sur lesquels, à tout le moins, on est en droit de s'interroger.**

Certes, mais d'une part le monde est en voie d'unification, et d'autre part, je crois encore à la "vertu rationalisante de l'atome". Je n'en sais rien, mais j'y crois à cause de la loi de l'espérance politico-stratégique, c'est-à-dire la comparaison entre le gain attendu et le coût. C'est un axiome. Vous pouvez me dire le contraire et je n'aurais pas le droit de dire que vous n'êtes pas dans la vérité. Nous sommes dans l'incertitude et dans l'aléatoire.

**Il faut donc se prémunir contre le danger d'une axiomatique non pertinente.**

C'est le principe de sûreté. La dissuasion peut échouer, et il faut se prémunir contre la possibilité de l'échec.

**Prenons le cas de l'Iran et faisons l'hypothèse que ce pays veut se doter de l'arme nucléaire.**

Personnellement je crois qu'il le veut. Alors, y a-t-il une "vertu rationalisante de l'atome" s'appliquant à l'Iran ? La prolifération qui a eu lieu depuis la fin de la guerre froide, c'est-à-dire en Inde et au Pakistan, a été un facteur de stabilité. Elle n'a pas empêché la guerre entre les deux, mais elle a maintenu le conflit au-dessous du seuil de nucléarisation.

C'est un axiome. Jusqu'à maintenant, il s'est vérifié, mais demain, un fou, non pas un fou, quelqu'un ayant sa propre axiomatique, raisonnera autrement. Revenons à l'Iran. Il manifeste une hostilité vis-à-vis d'Israël, mais est aussi en position défensive par rapport aux Américains. S'il accédait à la capacité nucléaire, pourrait-il s'en servir dans une stratégie d'agression vis-à-vis de ses voisins. Est-ce crédible ? S'il voulait détruire Israël, il risquerait une riposte nucléaire israélienne, vraisemblablement accompagnée d'une attaque nucléaire des Etats-Unis car là, probablement, les Américains considéreraient qu'il y va de leur intérêt vital de protéger Israël. L'Iran risquerait donc des représailles qui le détruiraient.

Le président iranien a-t-il intérêt à attaquer nucléairement l'un de ses voisins ? Si l'on exclut cette hypothèse, son armement nucléaire passe dans la catégorie des systèmes d'interdiction. Le nucléaire lui servirait à se défendre contre toute agression visant soit un changement de régime, soit un rééquilibrage des forces dans la région. Si l'Iran respecte la "vertu rationalisante de l'atome", le nucléaire ne peut être qu'au service d'une stratégie dissuasive. Je crois toujours à la vertu stabilisante de l'atome. C'est une hypothèse. Je peux me tromper. Mais l'arme nucléaire est une arme particulière, ce n'est pas une arme de destruction massive comme les autres.

**Les axiomes sont-ils encore valables quand il n'y a plus un petit nombre d'acteurs, mais dix, vingt, trente ?**

Bien souvent la stratégie nucléaire se joue à deux : Inde-Pakistan, Chine-Etats-Unis... Avec le nombre, il y a, c'est vrai, une complication. D'ailleurs la force de dissuasion française, dans les années 1960, a créé le désordre chez les stratèges américains. Nous sommes dans un nouvel univers. Nous

ne savons pas ce qui va se passer. Il faut accepter cette position inconfortable de ne pas savoir.

**La lutte contre la prolifération n'est-elle pas une façon de se prémunir ?**

Je ne crois pas, parce que je suis d'une génération pour laquelle l'atome a été un facteur indéniable de stabilité.

**Un autre moyen, que les Américains sont en train de mettre en œuvre et que Bernard Lavarini propose pour l'Europe dans son livre *La Grande Muraille nucléaire du IIIe millénaire* (L'Harmattan, 2005), c'est le bouclier antimissile.**

C'est ce qu'on a appelé dans le passé la limitation des dommages. Maintenant, on me dit qu'il n'y a pas d'obstacles techniques. Très bien. Mais, en ce qui concerne l'Europe dans son état actuel, je vois mal comment c'est possible. Ça ne veut pas dire que ça ne le sera pas dans l'avenir. Mais le préalable pour la mise en chantier par l'Europe d'un bouclier antimissiles serait l'émancipation par rapport à l'OTAN.